

# **Note de Synthèse** des questions inscrites à l'ordre du jour de la séance du **jeudi 15 décembre 2016**

Article L-2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

## **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 septembre 2016**

### **ACTION SOCIALE, SOLIDARITÉS, LOGEMENTS, SÉNIORS ET HANDICAP**

#### **1 Promesse de vente de terrains à Villages d'Or en vue de la réalisation d'une Résidence Séniors**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de signature d'une promesse de vente de terrains cadastrés BY 462, 468 au profit de « RESIDENCES VILLAGES D'OR » au prix de **457 000 €** pour créer 45 logements maximum et pour y réaliser un projet de Résidence Séniors.

Cette promesse sera signée sous conditions suspensives, notamment :

- obtention par le bénéficiaire du permis de construire,
- engagement de village d'Or de céder, les logements réalisés en VEFA à un bailleur social,
- engagement de village d'Or de conserver la gestion du concept « sénior », recrutement, formation initiale et continue du régisseur, aménagement et entretien du club house.

#### **2 Mise en concordance du cahier des charges du lotissement « Bel Air » avec les règles d'urbanisme en vigueur et notamment avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme)**

Il s'agit de délibérer sur le principe de lancement d'une procédure de mise en concordance du cahier des charges du lotissement Bel Air datant de 1959 avec les règles d'urbanisme actuelles et notamment avec le PLU.

### **ENFANCE, VIE SCOLAIRE, DISPOSITIFS EDUCATIFS DE LOISIRS ET ANIMATION, JEUNESSE, COHESION SOCIALE**

#### **3 Classe transplantée de l'école élémentaire Marie Laurencin**

Il s'agit de verser une subvention à l'école Mairie Laurencin pour un séjour de quatre jours dans un centre.

#### **4 Règlement de fonctionnement du Relais Assistants Maternels**

Il s'agit de mettre en place un règlement de fonctionnement pour le Relais Assistants Maternels(RAM), conformément aux directives de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

## CADRE ET QUALITÉ DE VIE, TRAVAUX



### 5 Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : installation d'horloges astronomiques et rénovation de l'éclairage public en divers secteurs de la commune

Il s'agit de rénover l'éclairage public vétuste ou dégradé dans divers secteurs de la commune. Le montant total des travaux est de 55 000 € avec la répartition suivante :

- TVA (récupérée par le SDEHG) : 8 661 €
- Part à la charge du SDEHG : 32 000 €
- Part restant à la charge de la commune : 14 339 €.

### 6 Demande de subvention au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation (FIPD)

Il s'agit de solliciter une subvention auprès du FIPD en vue de la mise en sécurité des établissements scolaires contre les risques d'attentats.

-  Localisation : quatre groupes scolaires et Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Le Calvel ».
-  Montant total des travaux : 125 000 € HT.

## URBANISME

### 7 Dénomination des passages de Vidailhan 2 et 3

Une réflexion a été menée sur la dénomination des 8 cheminements piétons des deuxième et troisième phases du quartier de Vidailhan.

Le terme de « Passage » sera utilisé pour la dénomination de tous ces chemins piétons.

Ainsi les noms suivants ont été retenus :

- **Henri Matisse (1869-1954) ;**
- **Pablo Picasso (1881-1973) ;**
- **Georges Braque (1882-1963) ;**
- **Robert Delaunay (1885-1941) ;**
- **Gustave Courbet (1819-1877) ;**
- **Henri le Fauconnier (1881-1946) ;**
- **Jules Ferry (1832-1896)** pour le passage à proximité du Groupe scolaire José Cabanis ;
- **Robert Desnos (1900-1945)** pour le passage à proximité du Groupe scolaire José Cabanis.

### 8 Dénomination des voies de Vidailhan 3

Une réflexion a été menée sur la dénomination des voies du quartier Vidailhan 3.

Il est envisagé un découpage des voies en 6 noms.

Les noms suivants sont présentés :

- **Rue Marie Mauron** (DCM 28/03/13 : tracé de la voirie qui a été prolongée en phase 3 et pour laquelle le nom initial est conservé) ;
- **Rue Julien Gracq** (DCM 28/03/13 : tracé de la voirie qui a été prolongée en phase 3 et pour laquelle le nom initial est conservé) ;
- **Rue Marguerite Yourcenar ;**

- Rue Pierre Reverdy ;
- Rue Michel Tournier ;
- Rue Robert Desnos.

## **9 Dénomination de la voie de l'îlot Tuilerie**

---

Une réflexion a été menée sur la dénomination de la voie desservant le secteur de la Tuilerie.

Il est proposé le nom suivant :

- Rue Tony Garnier.

## **ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **10 Convention entre la commune de BALMA, l'association Nature Midi Pyrénées et l'APCVEB pour la réalisation d'un inventaire biodiversité participatif**

---

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec les associations « Nature Midi Pyrénées » (NMP) et l'Association pour la Protection du Cadre de Vie et de l'Environnement Balmanais (APCVEB). L'objet de cette convention est la réalisation d'un inventaire biodiversité participatif dont l'objectif est d'améliorer la connaissance de la biodiversité sur le territoire communal et de participer à la préservation de celle-ci.

La convention est conclue pour une durée de deux ans et le montant alloué pour la première année est de 2 730 €.

## **GESTION ET ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES, FINANCES, VIE ÉCONOMIQUE**

### **11 Décision Modificative n°2 du Budget de la Ville 2016**

---

Il s'agit de voter la décision modificative n°2 du budget de la Ville.

### **12 Ouverture anticipée des crédits en section d'investissement**

---

Il s'agit d'ouvrir les crédits en section d'investissement avant le vote du Budget 2017.

## **ADMINISTRATION**

### **13 Avis préalable à la fixation du calendrier 2017 des dérogations au principe du repos dominical sur BALMA**

---

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable sur le calendrier des ouvertures dominicales 2017 proposé par Toulouse Métropole, à savoir :

1) Pour l'ensemble des commerces de détail :

- Les dimanches proches des fêtes de fin d'année : 26 novembre, 10, 17 et 24 décembre 2017,
- Les 2 dimanches du 1<sup>er</sup> WE des 2 périodes de soldes : 15 janvier et 2 juillet 2017,
- Le dimanche de la grande braderie de Toulouse, le 3 septembre 2017.

2) Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400 m<sup>2</sup> : 7 dimanches parmi les 10 suivants :

- Les dimanches proches des fêtes de fin d'année : 26 novembre, 3, 10, 17 et 24 décembre 2017,
- Les 2 dimanches du 1<sup>er</sup> WE des 2 périodes de soldes : 15 janvier et 2 juillet 2017,
- Le dimanche de la grande braderie de Toulouse, le 3 septembre 2017,
- Les dimanches 9 avril et 22 octobre 2017.

## **14 Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG)**

---

Par courrier en date du 20 octobre dernier, le SDEHG a sollicité les communes adhérentes afin que ces dernières se prononcent sur une modification statutaire du Syndicat.

Il s'agit de modifications statutaires ayant pour objet une mise en conformité dans le cadre des dispositions de la loi n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles définissant les conditions d'exercice de l'autorité concédante de la distribution publique d'électricité sur le territoire d'une Métropole.

## **15 Recensement de la population**

---

Afin de réaliser les opérations du recensement de l'année 2017 du 19 janvier 2017 au 25 février 2017, il est nécessaire de désigner :

- 1 correspondant en charge de la mise à jour et de l'expertise du Répertoire d'Immeubles Localisés,
- 1 agent titulaire de la commune en qualité de coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement,
- 1 agent en contrat emploi avenir en qualité de coordonnateur d'enquête adjoint chargé de seconder le coordonnateur,
- 3 agents titulaires en qualité d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population.

## **16 Recrutement de personnel contractuel**

---

Afin de permettre le recrutement d'agents contractuels, et conformément à la loi n° 2012 – 347 du 12 Mars 2012 relative au recrutement des agents contractuels, il convient de renouveler la liste correspondante pour une période d'un an.

## **17 Mise en œuvre du régime des astreintes et des permanences**

---

Il convient de réactualiser et de mettre en conformité avec les textes en vigueur la délibération en date du 15 septembre 1995 relative aux astreintes et permanences.

## **POINT SUR LES COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES**

Un point sera effectué sur l'utilisation par le Maire des pouvoirs qu'il détient au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **QUESTIONS DIVERSES**

*Les documents ayant trait à chaque point inscrit à l'ordre du jour peuvent être consultés en Mairie auprès du Directeur Général des Services.*